

## Technical and Bibliographic Notes / Notes techniques et bibliographiques

The Institute has attempted to obtain the best original copy available for scanning. Features of this copy which may be bibliographically unique, which may alter any of the images in the reproduction, or which may significantly change the usual method of scanning are checked below.

L'Institut a numérisé le meilleur exemplaire qu'il lui a été possible de se procurer. Les détails de cet exemplaire qui sont peut-être uniques du point de vue bibliographique, qui peuvent modifier une image reproduite, ou qui peuvent exiger une modification dans la méthode normale de numérisation sont indiqués ci-dessous.

- Coloured covers /  
Couverture de couleur
- Covers damaged /  
Couverture endommagée
- Covers restored and/or laminated /  
Couverture restaurée et/ou pelliculée
- Cover title missing /  
Le titre de couverture manque
- Coloured maps /  
Cartes géographiques en couleur
- Coloured ink (i.e. other than blue or black) /  
Encre de couleur (i.e. autre que bleue ou noire)
- Coloured plates and/or illustrations /  
Planches et/ou illustrations en couleur
- Bound with other material /  
Relié avec d'autres documents
- Only edition available /  
Seule édition disponible
- Tight binding may cause shadows or distortion  
along interior margin / La reliure serrée peut  
causer de l'ombre ou de la distorsion le long de la  
marge intérieure.
  
- Additional comments /  
Commentaires supplémentaires:

Pagination continue.

- Coloured pages / Pages de couleur
- Pages damaged / Pages endommagées
- Pages restored and/or laminated /  
Pages restaurées et/ou pelliculées
- Pages discoloured, stained or foxed/  
Pages décolorées, tachetées ou piquées
- Pages detached / Pages détachées
- Showthrough / Transparence
- Quality of print varies /  
Qualité inégale de l'impression
- Includes supplementary materials /  
Comprend du matériel supplémentaire
  
- Blank leaves added during restorations may  
appear within the text. Whenever possible, these  
have been omitted from scanning / Il se peut que  
certaines pages blanches ajoutées lors d'une  
restauration apparaissent dans le texte, mais,  
lorsque cela était possible, ces pages n'ont pas  
été numérisées.

# L'OBSERVATEUR.

TOME II. SAMEDI, 28 MAI, 1831. N<sup>o</sup> 21.

## HISTOIRE DU CANADA.

(CONTINUATION.)

Le rapport sur le *bill* pour "la division et le meilleur gouvernement de la province de Québec" fut de nouveau pris en considération le 8 Avril. Un des membres, Mr. Hussey, ayant motionné que le *bill* fut de nouveau référé, vu que dans son présent état, il contenait des clauses d'une tendance censurable, et peut-être dangereuses dans leurs effets, Mr. Fox seconda la motion, et dit qu'il espérait qu'en promulguant le plan d'une nouvelle constitution, la chambre ne perdrait pas de vue les principes d'une véritable liberté; que le *bill* proposé ne donnerait pas à beaucoup près au Canada la liberté dont on jouissait en Angleterre. "Vous offrez aux Canadiens, continua-t-il, le privilège de la représentation; mais quand on vient à examiner cette représentation, on voit que l'assemblée du Bas-Canada doit être composée de trente membres, et celle du Haut, de seize seulement. Est-ce là une représentation? Ou se propose-t-on de tourner cette représentation en ridicule? En second lieu, on voit que ces assemblées doivent être septennales; (ou pour sept ans;) il est douteux que des parlemens septennaux soient constitutionnels en Angleterre; on a regardé de l'autre côté de la chambre la septennalité comme un grief auquel il était nécessaire de porter remède. Pourquoi donc faire des parlemens septennaux en Canada? Dans la Grande-Bretagne, une rente annuelle de quarante schelins constitue un électeur, mais en Canada il faudra un revenu de cinq livres pour être qualifié comme tel. Voulez-vous donc donner à penser que vous estimez que la franchise élective est trop étendue en Angleterre, et qu'elle devrait y être restreinte? Et tandis qu'on limite les assemblées populaires du Canada, (s'il n'est pas ridicule de leur donner ce nom,) aux nombres de trente ou seize, on laisse celui des membres du conseil illimité. Les membres du conseil sont les créatures du gouverneur, qui pourra les créer à son plaisir, et qui conséquemment ne manquera pas d'engager dans ses intérêts toute l'aristocratie de la province. Une assemblée populaire de trente ou

de seize membres contrebalancera-t-elle cette aristocratie ? Mais pour quelle raison veut-on introduire dans la nouvelle constitution du Canada des honneurs *héréditaires* ?\* L'esprit de chevalerie se renouvelle-t-il dans ce pays ? Veut-on que les vains titres abolis dans plusieurs pays d'Europe soient renouvelés en Amérique ? N'est-il pas absurde d'introduire dans une province américaine une telle anomalie."

Mr. Fox regardait comme une chose monstrueuse de poser en principe dans une nouvelle constitution, que la septième partie de toutes les terres d'un pays sera donnée à l'église. Dans le cas présent c'était, selon lui, procurer à toutes les sectes de protestans autres que les anglicans, un fond de magnificence et d'ostentation que l'esprit de leur religion abhorre. Il désapprouvait encore le progrès d'appel établi par le *bill*, des cours ordinaires au gouverneur et conseil, du gouverneur et conseil au roi en conseil, et du roi en conseil à la chambre des lords. La division du Canada en deux provinces lui paraissait extrêmement impolitique : loin de séparer les nouveaux habitans des anciens, à cause de la différence des lois et des usages, il aurait voulu que le gouvernement s'efforçât de les amalgamer, pour ainsi dire, par un système qui pût leur convenir également.

"Le *bill*, dit-il en finissant, semble d'abord fondé sur des principes généraux de liberté qui s'évanouissent du moment que vous l'examinez en détail. Cette circonstance est d'autant plus dangereuse que les Canadiens compareront sans cesse le système limité et aristocratique proposé dans le présent *bill* avec la constitution libre des états leurs voisins. Nous devons, si nous voulons conserver long-temps le Canada, nous devons prendre garde de ne pas donner occasion à cette province de faire une comparaison désavantageuse entre le gouvernement des États-Unis et celui que nous allons y établir. Donnons donc aux Canadiens une assemblée populaire, non en apparence, mais en réalité, surtout abandonnons l'idée de transplanter en Canada ces titres et ces honneurs héréditaires, dont peut-être il peut résulter quelque avantage dans les pays où ils ont été établis, mais qui ne peuvent être qu'odieus en Amérique."

Mr. Pitt répondit qu'il ne regardait pas comme absolument nécessaire qu'une assemblée législative fût nombreuse à propor-

\* On voit, par les mots, en italiques, que la constitution projetée par Mr. Pitt était beaucoup moins parfaite que celle qui nous a été donnée définitivement.

† Mr. Fox n'était pas d'avis qu'il n'y eût qu'une chambre d'assemblée, sans conseil législatif ; mais il aurait voulu que les conseillers n'eussent pas de titres nobiliaires, que leurs places ne fussent pas transmissibles de père en fils ; que le conseil fût aussi peu que possible aristocratique, ou même, s'il se pouvait, électif.

tion du nombre de ses constituans ; que le conseil législatif proposé par le *bill* était un conseil aristocratique reconnu et avoué pour tel, afin d'introduire dans la législature du Canada, autant que possible, la même portion d'aristocratie qui existe dans la constitution de la Grande-Bretagne ; que la division du Canada en deux provinces était un objet principal, dont il ne pensait pas qu'on pût se désister. " Il est beaucoup à désirer, continua-t-il, que dans toutes les colonies britanniques on introduise les lois britanniques : les habitans du Haut-Canada souhaitent les adopter immédiatement, au lieu que ceux du Bas-Canada sont fort attachés aux anciennes lois françaises." Il était persuadé que ces derniers verraient les bons effets des lois anglaises, au moins quant à ce qui regarde le commerce, et que la conséquence en serait qu'ils adopteraient volontairement ces lois beaucoup plutôt qu'on ne pourrait les leur imposer d'une manière brusque et compulsoire. Quant au clergé, il aimait mieux approprier une certaine portion des concessions nouvelles à son usage, que d'annexer des dîmes à ces concessions. Il fut ordonné que le *bill* fût révisé.

Le 11 Mai, le *bill* fût discuté longuement, en comité général. La discussion roula principalement sur la division du Canada en deux provinces distinctes, et sur les lois qui devaient régir chacune de ces provinces. Mr. Burke y dit, entr'autres choses, que la tentative de joindre ensemble des gens dont les lois, le langage et les mœurs étaient dissemblables, lui paraissait absurde ; qu'en joignant ensemble les conquérans et les conquis, on occasionnerait des sensations désagréables et des distinctions mortifiantes ; que ce serait répandre les semences d'une discorde fatale à l'établissement d'un nouveau gouvernement. La division lui paraissait donc convenable. " La colonie supérieure, continua-t-il, est principalement habitée par des émigrans de l'Amérique, qui désirent la constitution anglaise. Que les Canadiens aient une constitution formée sur leurs principes, et les Anglais, sur ceux de la constitution du pays de leur naissance ou de leur origine. Que les uns et les autres soient gouvernés comme des hommes ; qu'on n'adopte pas des théories vagues, plus inconnues que les côtes occidentales de l'Amérique Septentrionale ; mais qu'on se conforme aux circonstances du pays et aux préjugés naturels de ses habitans."

La discussion continua le 12 et le 14 ; plusieurs des clauses furent amendées. Le nombre des membres pour l'assemblée du Bas-Canada, d'abord fixé à trente, fut porté à cinquante ; la qualification d'un électeur, qu'on avait fixée à £5, fut réduite à 40s. : la durée de l'assemblée fut bornée à quatre ans : l'hérédité dans le conseil législatif fut abandonnée et le droit d'appel de la province fut restreint au conseil privé seulement. Le 18, le

bill, ainsi amendé, fut lu pour la troisième fois dans la chambre des communes, et adopté.

Son altesse royale, le prince EDOUARD, (depuis duc de Kent) quatrième fils du roi, arriva de Gibraltar à Québec le 10 Mai, avec le 7<sup>ème</sup> régiment, ou royaux fusilliers, dont il était colonel. Le 12, son altesse royale reçut, au château St. Louis, les compliments respectueux des officiers civils et militaires, du clergé et de la bourgeoisie. Les dames eurent aussi l'honneur de lui être présentées dans l'après-midi.

Le 17, lord Dorchester s'embarqua pour l'Angleterre, avec sa famille, sur le vaisseau du roi l'*Alligator*. Les membres du conseil, le clergé\* et les citoyens de Québec présentèrent à son Excellence des adresses, où ils lui exprimaient le regret que son départ leur causait.

Quelque temps après, le major général sir Alured Clarke émana sa proclamation, comme lieutenant gouverneur, et commandant en chef de la province de Québec, en l'absence du gouverneur général.

(A Continuer.)

\* Le clergé s'exprimait de la manière suivante :—

« Milord:—Permettez que le clergé de cette ville, qui a fait des épreuves particulières de la bienfaisance et de la sagesse du gouvernement de votre Excellence, témoigne respectueusement ses regrets sur son prochain départ pour l'Europe.

« Notre amertume n'est adoucie que par l'espérance d'un prompt retour dont votre Excellence veut bien encore nous flatter, et par la persuasion où nous sommes que ce voyage servira à votre gloire et à l'avantage de la province auprès de notre auguste souverain.

« Vos bontés, milord, votre amour pour la paix, l'avancement et la prospérité du Canada, resteront à jamais gravés dans tous les cœurs.

« Puisse le ciel rendre à nos vœux votre Excellence comblée des justes bienfaits de sa très gracieuse Majesté.

« Tous les ordres de la province trouveront de nouveaux avantages dans la continuation d'un gouvernement qu'une longue expérience nous rend déjà si cher et si précieux. »

#### MR. L'ÉDITEUR DE L'OBSERVATEUR.

En parlant du projet d'ordonnance pour le changement des tenures, il me semble que vous auriez pu, pour ne pas dire dû, faire mention d'une requête des principaux habitans de Québec, censitaires de la couronne. Si cette requête m'était tombée plutôt sous la main, j'aurais cru vous rendre service en vous la communiquant comme matière pour votre *Histoire du Canada*. Quoiqu'un peu tard peut-être, je vous l'envoie encore pour être publié dans votre journal, si vous croyez que vos lecteurs la puissent trouver de quelque importance. Elle est à l'effet suivant :—

AU ROI,

SA TRÈS EXCELLENTE MAJESTÉ.

*“PLACET des très soumis et loyaux sujets  
de votre Majesté, habitans soussignés de la ville de  
Québec en Amérique Septentrionale.*

“REPRÉSENTENT HUMBLEMENT,

“ Qu’il existait, à l’époque de la reddition de cette province aux armes de votre Majesté, certains impôts payables à sa Majesté Très Chrétienne, sur l’importation de diverses marchandises ; aussi des charges féodales et droits seigneuriaux, comme lods et ventes, qui montaient à la douzième partie du prix de chaque achat de terres et maisons ;

“ Que pendant quelque temps, le gouverneur de cette province pour votre majesté, réclama ces impôts sur l’importation ; qu’ils furent discontinués pour diverses raisons ; mais que pendant l’espace de vingt-six années depuis la conquête, il n’a été fait aucune demande légale pour le paiement des lods et ventes ;

“ Que de puissantes raisons parurent être la cause de l’abandon apparent de ces charges, ou firent conclure qu’il avait été du gracieux plaisir de votre Majesté de les remettre entièrement à vos sujets en cette province ;

“ Que les supplians de votre Majesté ont, en différent temps, acheté des terres et des maisons, dans cette province, et qu’ils en ont payé le prix ou la valeur entière, dans la pleine confiance qu’il ne leur en serait demandé aucuns lods et ventes ;

“ Que le montant de ces lods et ventes, multipliés par un grand nombre des aliénations antérieures à la dernière, excéderait maintenant, en plusieurs cas, la valeur de la propriété achetée, et que les propriétaires actuels seraient contraints d’abandonner leurs terres ou maisons en paiement des arrérages de tels droits, à leur ruine entière et celle de leurs familles ;

“ Que les vendeurs, contre qui seulement les propriétaires actuels prétendraient leurs recours pour les arrérages des lods et ventes qu’ils auraient dûs antérieurement à la dernière vente, sont plusieurs d’eux devenus insolubles, d’autres décédés, ou sont sortis de la province durant le paisible espace de vingt-six années ;

“ Que la majeure partie des dites terres et maisons sont hypothéquées pour l’argent des veuves et mineurs orphelins placé à rente sous cette sureté ; et comme ces lods et ventes multipliés seraient exigés par préférence à toutes autres dettes, ces veuves et orphelins seraient laissés sans ressource ;

“ Que nonobstant ces circonstances, l’agent receveur général de la province a dernièrement, à la très grande consternation des supplians loyaux sujets de votre Majesté, intenté plusieurs

procès dans votre cour des plaidoyers communs du district de Québec, pour le recouvrement de ces lods et ventes ; procès qui en causeront inévitablement plusieurs autres entre les particuliers et les parens, la ruine de plusieurs familles, et plus de misère aux habitans de Québec que le blocus de cette ville ne leur en causa en l'année 1775, dans lequel temps plusieurs des maisons de vos supplians, sur lesquelles ces lods et ventes sont actuellement demandées, furent démolies, ou considérablement endommagées, pour la défense nécessaire de cette capitale.

“ Rien ne peut alléger les malheurs dont les supplians sont menacés, que l'humble espérance dont ils se flattent que votre Majesté écoutera gracieusement leurs représentations, et sera disposée à dissiper leurs inquiétudes.

“ Nous supplions très humblement votre Majesté de vouloir gracieusement remettre à vos sujets en cette province tous lods et ventes qui peuvent être échus à votre Majesté pour les aliénations qui ont été ci-devant faites. Et si la sagesse des conseils de votre majesté jugeait qu'il serait expédient de réclamer de tels droits sur les aliénations futures, qu'il sera de votre gracieux plaisir d'enjoindre à votre gouverneur de le faire publier, de sorte que vos fidèles sujets puissent s'y conformer.

“ Puisse votre Majesté continuer à régner longtemps dans les cœurs d'un peuple heureux et reconnaissant.”

Ce Placet est daté de “ Québec, 18 Février, 1786,” et signé par 229 propriétaires. Son importance consiste principalement, selon moi, en ce qu'elle fait connaître la conduite tenue par le gouvernement anglais dans cette province, quant aux redevances seigneuriales, pendant vingt-cinq ou vingt-six ans, et à l'époque où il fut rédigé et signé. Je suis, &c.

VOTRE SOUSCRIPTEUR.

## VARIÉTÉS.

GRECE. *Extrait d'une lettre datée de Napoléon de Romanie, le 28 Février.*—De toutes les villes du Peloponnèse il s'élève des voix accusatrices contre le gouvernement de la Grèce, et surtout contre la funeste gestion de M. Capo d'Istrias. Le président, loin d'agir comme le chef provisoire d'un état libre, montre chaque jour, dans les actes de sa politique ou de son administration, tous les caprices d'un despote, et souvent la tyrannie du conseil des dix de Venise, qu'il a perfectionnée en Russie sous les maîtres les plus absolus.

Pour ne pas multiplier les faits qui révèlent l'abus que fait de son autorité M. Capo d'Istrias, je me borne à vous dire que M. A. Polyzoides, éditeur du journal politique et littéraire

*l'Appollon*, vient d'adresser au sénat de la Grèce une protestation contre le président, qu'il accuse d'avoir fait saisir, dans les bureaux du journal, par un détachement de la force publique, le premier numéro de cette feuille, et d'avoir fait briser les presses qui ont servi à son impression. Par cet acte illégal, M. Capo d'Istria a voulu empêcher la publication d'un exposé historique des événemens de Paris pendant les 27, 28 et 29 Juillet.

**AFFAIRE D'ALGER.**—Le but principal du voyage du général Clausel, d'Alger à Paris, a été de provoquer de la part du gouvernement une décision sur l'occupation définitive et la colonisation de cette conquête, afin d'y continuer les travaux si heureusement commencés par lui. Le général en chef, depuis son retour à Paris, a encore soumis au gouvernement, qu'il avait déjà éclairé par des rapports fréquents et détaillés, divers projets sur cette question importante, qui était restée indécise. Il paraît que ces projets tendent principalement à faire de la ville d'Alger un port franc, où les commerçans de toutes les nations trouveraient de grandes facilités d'établissement. On s'attacherait aussi à encourager ceux qui veulent faire valoir des terres; ce qui serait aisé, car tout porte à croire que, dès que le gouvernement aura arrêté quelques dispositions pour l'aliénation de terres considérables appartenant à l'état, les acheteurs se présenteront en foule. Le général Clausel a lui-même donné l'exemple en achetant des propriétaires maures de vastes domaines; il y a placé des familles espagnoles qui, réunies, forment déjà un nombre d'environ cent individus. De semblables établissemens y ont été formés depuis par d'autres personnes.

Le ministère, qui avait d'abord hésité à prendre un parti au sujet de l'affaire d'Alger, a décidé dans le conseil de Mercredi dernier (6 Avril,) l'occupation définitive, ainsi que la colonisation. L'aperçu des dépenses de l'occupation pour 1831, montre que l'entretien des troupes en Afrique sera à peu près couvert par les diverses recettes de la colonie. Le général Clausel restera gouverneur d'Alger; mais il n'y retournera que l'automne prochain, si encore d'autres services plus importants ne l'appellent pas ailleurs.

Les étudiants des diverses académies de la Suisse se sont formés en corps militaires, prêts à marcher à la frontière pour défendre l'indépendance, la neutralité helvétique. Le corps des étudiants de Lausanne, complètement armé et équipé, est allé dernièrement recevoir le drapeau aux couleurs fédérales, qu'une réunion de demoiselles de cette ville avait brodé pour eux avec beaucoup d'élégance et de luxe. Adoptant l'uniforme

noir, qui n'eût point été celui de leur choix, ces jeunes gens ont volontiers sacrifié leur opinion à celle du plus grand nombre des étudiants suisses, afin qu'il y eût aussi harmonie à l'extérieur, comme il y a unité de sentimens et d'affections entre les élèves des diverses académies.

Malgré la réserve habituelle de M. Sébastiani, et le soin qu'il apporte si habilement à parler pour ne rien dire, il lui est échappé hier (5 Avril) un aveu positif.

M. Mauguin a dit qu'au moment où l'armée russe commençait la campagne de Pologne, l'aide-major-général, M. Strogonoff négociait à Berlin le passage de l'armée russe à travers les états prussiens, et passait des marchés de vivres conditionnels.

M. Sébastiani a nié le fait. "Vous êtes mal informé, a-t-il dit; ce n'est pas l'aide-major-général Strogonoff; c'est le maréchal Diebitsch lui-même; c'est lui qui était chargé de cette demande, et qui a entamé ces négociations; j'en puis parler pertinemment, car je suis aussi un peu au courant de ce qui s'est passé."

Nous sommes tout-à-fait disposés à croire ce que dit le ministre; nous sommes convaincus qu'il parle de science certaine, quand il affirme que c'est le feld-maréchal *lui-même*, et non le major-général qui s'est rendu à Berlin; nous accorderons même volontiers que pour cette fois, la Prusse n'a pas condescendu à ce qu'on exigeait d'elle. Il n'en est pas moins convenu maintenant, pour tout le monde, que la Russie avait l'intention de se porter sur le Rhin, à travers l'Allemagne, et que si elle ne l'a pas fait jusqu'à présent, cela tient aux résultats de la campagne de Pologne et au refus de la Prusse.

*Le National.*

On lit dans la *Gazette d'Augsbourg* du 1er Avril :—

"Les autorités militaires de Hambourg sont occupées sans relâche à mettre au grand complet notre contingent fédéral; car d'après la notification venue de la diète, ces troupes doivent se trouver, à la fin du mois prochain, sur les frontières du Luxembourg. La croyance à une guerre prochaine, et probablement très étendue, gagne de plus en plus de la consistance, et elle a déjà eu de l'influence sur différentes branches du commerce. D'après des lettres de commerce, l'Empereur de Russie a fait demander au gouvernement suédois 10,000 hommes de troupes, contingent auquel il s'est engagé lors de son accession à la Sainte-Alliance. On fait même mention de cet objet dans une gazette de Stockholm, quoique sous une forme dubitative."

Par suite du projet de M. le duc de Dalmatie, de former une légion d'étrangers, l'ordre a été expédié à tous les dépôts des émigrés espagnols, pour que ces réfugiés fussent incorporés. Nous apprenons de Bergerac et Limoges, dépôts du général Mina, qu'un nombre considérable de soldats et plusieurs officiers ont pris du service dans la susdite légion, à la première intimation qui leur fut faite. Mais cet exemple n'a pas été suivi par le dépôt de Bourges, qui est sous les ordres du général Valdez. En effet, lorsqu'on signifia au commandant du dépôt l'ordre de M. le ministre de la guerre, il répondit pour tous ses compatriotes, qu'aucun soldat ni officier ne s'incorporerait dans la légion étrangère, lors même qu'ils perdraient les secours que le gouvernement français leur accorde pour subsistance. Malgré cette déclaration, l'autorité française revint à la charge, et un certain nombre d'émigrés ont quitté le dépôt, et se sont enrôlés dans la légion. La même invitation a été faite aux réfugiés espagnols et portugais résidant à Paris. Nous avons déjà fait connaître la réponse et le refus du général Saldanha au préfet de police.

On lit dans *Le Belge* du 9 Avril :—

“ Un grand nombre d'habitans de la province de Luxembourg ont formé le projet d'envoyer à celui des généraux français qui leur a jusqu'à présent témoigné tant de sympathie, une députation porteur d'une adresse de presque tous les habitans en état de porter les armes, pour que ce général vienne se mettre à leur tête.”

M. le comte de Saint-Aulaire a loué à Rome, pour l'habiter un an, le superbe appartement du palais Colonna, dont le propriétaire est en ce moment à Naples. Jamais le représentant de la nation française n'aura été logé avec tant de magnificence. Malgré la révolution de Juillet, les hommes du gouvernement à bon marché et les agens d'un roi citoyen n'y regardent pas de si près. Mme. l'ambassadrice ne doit aller à Rome qu'en Octobre. Malgré ces préparatifs, qui annoncent un domicile établi, les derniers bruits qui ont circulé dans Rome, après la réception de l'ambassadeur, font craindre que son séjour près le saint siège ne soit pas de longue durée. Cette rumeur a été saisie avec avidité, parce qu'elle offre des chances de guerre entre la France et l'Autriche. Les partisans de l'insurrection désirent cette guerre, qui peut avoir pour résultat la liberté de l'Italie ; les amis de l'ordre existant, parce qu'elle peut mettre fin aux tumultes de l'anarchie, et assurer partout le despotisme et la tyrannie. Les inquiétudes auxquelles nous sommes ici en proie viennent toutes de l'indécision vraiment déplorable où le gouvernement français laisse les hommes d'état qui le représentent au milieu d'événemens de la plus haute importance, et qu'une politique généreuse et habile devrait décider à l'instant :

M. BARTHELEMY, fidèle à sa promesse, qui ressemble presque à une gageure, publie aujourd'hui la première de ses Satires hebdomadaires. Il faut, à une si périlleuse besogne, un talent à grandes ressources; mais le talent ne manquera pas à l'ouvrage, ni le succès au talent. Le poète retrouvera dans le public son ancienne sympathie. Aujourd'hui, comme il y a six ans, le pays est peu satisfait de son gouvernement, et se sent disposé à rire ou à se fâcher. Le premier numéro de la *Némésis* est d'une vivacité qui ne plaira pas à tout le monde. Quant à nous, nous n'avons que des éloges à donner à l'auteur. Sa satire, n'est par malheur, que trop fondée en raison; et, poétiquement, elle est excellente; elle amuse, elle exalte, elle irrite tour à tour. Que de gaieté, de comique, et de bonheur d'expression dans cette revue du personnel de la haute administration; que de vérité. Sans l'exagération poétique, qui, du reste, est de règle, il faut que la satire, comme la caricature, charge un peu les portraits; c'est une affaire d'art. Que d'éloquence dans cette sinistre annonce de l'arrivée prochaine des peuples du nord! comme elle fait battre le cœur cette réflexion :

Peut-être ils entreront par cette grande voie,  
Qu'ouvrit Napoléon dans les monts de Savoie.

Que d'éclat et de force poétiques dans cette allusion au mouvement national de 92, à cet élan des masses dont la doctrine n'a que faire, trouvant sans doute que transiger vaut mieux pour elle que se battre. Nous voudrions transcrire le morceau entier, ou plutôt toute la satire; mais il ne faut pas oublier que M. Barthelemy en est l'éditeur en même temps que l'auteur.—*Le National*.

M. FIRPO, Espagnol émigré, qui a autrefois combattu avec les braves Polonais pour la gloire de la France, vient de répondre à la *Varsoivienne* de M. Casimir Delavigne, par un chant dont il a composé les paroles et la musique. La moitié du produit de cette noble inspiration est destinée à secourir les Polonais, et le nom du général Lafayette figurera en tête de la liste de souscription.

La décision qu'a faite aujourd'hui (10 Avril) la chambre des députés sur la pétition des porteurs de bons des cortès a justifié pleinement nos calculs et nos espérances. Après le rapport plein de clarté de M. Guillon, les démonstrations catégoriques, donnés par M. Garcias, des projets de fraude et d'escroquerie cachés dans le décret de Ferdinand VII, et l'éloquente improvisation de M. de Tracy, qui a peint à larges traits cette infame et sanglante tyrannie que nous avons relevée, que nous alimentons, la chambre a, par un vote un-

nime, renvoyé au président du conseil des ministres la pétition qui demande qu'un ordre du gouvernement interdise l'entrée de la Bourse au nouveau fonds Espagnol. Nous ne doutons pas qu'après une injonction si solennelle, le ministère, en protégeant nos fortunes contre les agens de la *camarilla* de Madrid; ne fasse enfin cesser le honteux tribut que nous payons depuis huit ans à la cour d'Espagne.

ITALIE.—Il paraîtrait par les lettres suivantes, publiées dans la *Gazette de Bologne* du 29 Mars, que les Autrichiens prétendent avoir plus de maîtrise dans les états du Pape, que le Pape lui-même.

*Lettre du cardinal Benvenuti au général Geppert.*

Excellence, — Arrivé à Ancône, et pouvant faire usage de l'autorité de légat à *latere* pour rétablir le bon ordre dans ces provinces, et les rappeler sous l'obéissance du saint-père, leur légitime souverain, j'ai reçu la visite de quatre membres du gouvernement actuel et du chef de la magistrature, qui ont manifesté le désir de se jeter dans les bras de S. S., de dissoudre sans effusion de sang, les troupes qui leur sont soumises, et de remettre sur pied toutes les autorités civiles et militaires pontificales. Cette première ouverture et le désir de ces bons citoyens m'ont fait espérer de pouvoir régler toutes choses à l'honneur du saint siège. Je crois donc qu'il est de mon devoir de donner à votre Excellence cet avis, disposé que je suis à l'instruire du résultat définitif de mes opérations. *Si rien ne s'oppose de votre côté, à une suspension d'armes pour deux jours, je vous supplie de vouloir bien l'accorder.* — Ancône, 26 Mars.

*Réponse du général Geppert.* — J'ai eu l'honneur de recevoir la lettre que votre éminence a bien voulu faire parvenir à mes avant-postes. Comme le seul but de l'entrée et de la marche des troupes impériales dans les états pontificaux est de rétablir le plein exercice de la souveraineté du saint-père et de son gouvernement, ma plus grande satisfaction sera d'y réussir sans combat, et par le seul effet de l'obéissance que S. S. a le droit d'exiger de ses sujets. En assurant donc à votre excellence que je suis dans l'intention d'occuper en ami la ville et la place d'Ancône, je dois déclarer que n'étant en guerre avec aucune autorité légitime, je ne puis entrer en négociation avec qui que ce soit, et que tandis que je continuerai les opérations militaires sans aucun retard, j'emploierai la force partout où je rencontrerai de la résistance. J'userai rigoureusement de tous mes droits à l'égard de tous ceux sur qui pesera la responsabilité. — Fénigallia, 28 mars 1831.

*Notification du gouvernement provisoire des provinces unies d'Italie.*

Un principe qu'avait proclamé une grande nation, qu'elle avait solennellement promis de faire respecter, par toutes les puissances européennes, qu'avait même garanti un ministre de cette nation, nous avait engagés à secourir le mouvement du peuple de ces provinces. Tous nos efforts ont été dirigés à remplir la tâche difficile de maintenir l'ordre au milieu d'une insurrection, et nous avons éprouvé un plaisir bien vif en voyant la révolution s'accomplir avec toute la tranquillité d'un gouvernement constitutionnel, sans qu'il y ait eu une seule goutte de sang répandue.

Mais la violation de ce principe qu'a soufferte la nation qui l'avait proclamé et garanti, l'impossibilité de résister à une grande puissance, dont les troupes ont déjà envahi une partie de ces provinces, et notre désir de prévenir le désordre et l'effusion de sang, telles sont les considérations qui nous ont engagés, afin de pourvoir au salut public, loi suprême de tous les états, à traiter avec son éminence, le révérendissime cardinal Gian Antonio Benvenuti, légat à latere de sa sainteté Grégoire XVI, et à remettre entre ses mains le gouvernement de ces provinces, que son éminence a accepté aux conditions convenues.—Ancône, 26 Mars.

On écrit de Pesaro, le 29 Mars :—« Après quatre combats successifs, dans lesquels les patriotes italiens ont déployé le plus grand courage et tué beaucoup d'ennemis, le corps commandé par le général Zucchi se retira à Ancône, bien disposé à défendre encore contre les troupes autrichiennes ce dernier rempart de la liberté italienne. Le gouvernement provisoire de Bologne voulut s'entendre avec le cardinal Benvenuti, et proposa de lui céder l'autorité, en vertu d'une capitulation qui fut consentie de part et d'autre. Mais les troupes patriotes refusèrent complètement leur adhésion à ces mesures.

*Milan, le 4 Avril.*—Depuis l'affaire de Catolica, les patriotes, italiens, sous le commandement de Zucchi, pressés en front par l'armée autrichienne, et en queue par une colonne de 12,000 hommes, qui avaient traversé la Toscane, ne purent s'arrêter qu'à Ancône, placé qui n'étant point pourvue de provisions n'offrait aucun moyen de défense. Cédant à la puissance des événemens, Zucchi fut obligé de traiter avec le cardinal Benvenuti, qui était en sa puissance, licencia ses troupes, et s'embarqua avec 98 patriotes sur un vaisseau marchand italien qu'il y avait à Ancône. Ils étaient à peine sortis du port, qu'ils furent attaqués par une frégate autrichienne, qui

avait été envoyée de Venise dans ce dessein, faits prisonniers et conduits dans cette dernière ville, où ils ont été mis dans les donjons, pour y souffrir les cruautés de la police, jusqu'à ce qu'ils soient conduits à l'échafaud ! (Impossible à croire, à moins qu'on ne suppose les Autrichiens plus barbares que des sauvages. De quel crime ces sujets du Pape sont ils coupables envers l'Autriche, et d'où viendrait à cette puissance le droit de châtement, et surtout de vie et de mort, sur les sujets des puissances étrangères ?)

Le duc de Modène, fière de la protection de l'Autriche, se montre à tous égards digne de sa réputation. Les cours militaires qu'il a rétablies enverront sans doute un grand nombre de victimes à l'échafaud. Cero Menotti doit être étranglé dans sa prison, et sa maison rasée jusqu'à terre. Malheur à quiconque a osé prononcer le mot de liberté, ou qui a pris les armes pour combattre. Plus malheureux encore sera le sort de ceux à qui l'estime publique a confié des emplois de confiance et de responsabilité.

Une lettre de Vienne, du 1er Avril, dit que la grande-duchesse de Parme a pris à sa solde deux régimens d'infanterie autrichienne, et que 10,000 hommes de la même armée seront maintenus par le Pape pendant un tems limité !

Une lettre d'Ancône, du 31 Mars, annonce que depuis l'arrestation du général Zucchi et de ses compagnons, les insurgés qui s'étaient rassemblés à St. Léon s'étaient dispersés, et qu'un corps de 1000 Autrichiens s'avancèrent sur Foligno. Cependant, on prétendait avoir reçu à Paris, le 14 Avril, la nouvelle certaine que les troupes autrichiennes s'étaient retirées du territoire romain.

**BELGIQUE. Congrès National. Séance du 10 Avril.**—M. Jottrand fait un rapport sur l'admission d'officiers supérieurs étrangers dans l'armée belge. Il propose de n'employer de cette manière qu'un général commandant en chef et trois officiers supérieurs au plus, dans d'autres armées que celles de l'artillerie et du génie.

M. Van-de-Veyer. Nous tenons à savoir de M. le ministre de la guerre, si, sur 24 généraux que nous avons, aucun ne serait capable de commander en chef. Il ne faut pas confier légèrement à un chef étranger le commandement de notre armée. Notre première révolution a été sans effet, parce que les deux généraux étrangers qui commandaient notre armée nous trahirent. . . . On parle toujours de grandes renommées militaires qu'il faut accueillir; mais attendez donc qu'il s'en présente.

M. Lebeau. On ne songe pas que le choix du général en

chef peut être l'objet d'une négociation secrète, et qu'il pourrait y avoir du danger à le discuter publiquement. Mais je suppose qu'un généralissime soit nommé; la guerre est déclarée; le congrès est dissous; le généralissime succombe. Faudra-t-il assembler aussitôt le congrès, et attendre la lenteur de ses délibérations pour lui donner un remplaçant. Voilà cependant à quelle absurdité nous conduirait une orthodoxie dont je suis édifié, mais que je ne saurais partager. Si nous avons besoin d'un grand général, lorsqu'un ami de la liberté se présentera, accueillons-le, qu'il vienne de la France, de l'Angleterre ou de l'Allemagne, s'il peut en venir de ce pays là. Ah! messieurs, lorsque les Américains combattaient pour la liberté, ont-ils repoussé de leurs rangs l'illustre Lafayette? Ont-ils repoussé les Rochambeau, les Ségur? Lorsque Byron, lorsque Fabvier se sont présentés aux Grecs, le sénat, par une susceptibilité nationale ridicule, a-t-il refusé le secours de leurs bras? Messieurs, tous les amis de la liberté sont nos frères; recueillons-les quand ils viennent verser leur sang pour la plus noble des causes.

Le régent vient de publier un arrêté qui porte qu'un bataillon de volontaires de quatre compagnies de 140 et quatre officiers chacune, sera formé dans chaque province de la Belgique, celle du Luxembourg exceptée, le gouvernement se réservant de statuer ultérieurement sur l'organisation des volontaires de cette province.

POLOGNE.—Un journal de Paris, du 9 Avril, annonce ainsi la première nouvelle des victoires des Polonais sur les Russes. " Tandis que nos orateurs ministériels faisaient de beaux discours à la tribune, pour prouver qu'il y avait du donquichisme à s'intéresser à la cause des Polonais, et que c'était le comble de l'habileté politique de les abandonner lâchement, les Polonais se passaient de nous; les Polonais remportaient des victoires pour nous, et prodiguaient leur sang pour faire remonter nos fonds. En attendant que nous ayons le dégoût d'entendre de nouvelles diatribes contre les opinions qui veulent l'honneur de la France au-dehors comme une conséquence de la révolution de Juillet, nous sommes heureux d'annoncer, d'après des dépêches arrivées de Varsovie, les nouvelles qui suivent: Les Polonais ont remporté sur les Russes une victoire complète; ils ont passé la Vistule à six lieues de Varsovie, et après avoir détaché quelques troupes pour tenir en échec le général Sacken, commandant des gardes, ils ont attaqué le corps du général Geismar. Le combat a duré 22 heures; deux régimens de recrues, qui venaient joindre l'armée, ont ramassé les fusils des morts, et marché sur le champ à l'en-

nemi. Les Polonais ont tué 2,000 Russes et fait 6,000 prisonniers, au nombre desquels se trouvent le général d'artillerie Strogonoff. Ils ont pris 12 pièces d'artillerie. Un *post-scriptum* annonce que malgré l'horrible fatigue d'un tel combat, les Polonais poursuivent vivement l'ennemi, et que dans sa retraite, ils lui ont fait 2,000 prisonniers, et enlevée 4 canons. La joie est maintenant égale à l'enthousiasme; les Polonais, *destinés à périr*, sont sûrs de conquérir leur liberté.

La nouvelle d'une insurrection en Lithuanie se confirme. La *Gazette de Berlin* contient l'article suivant: "Des lettres de Koenigsberg annoncent que, le 28 Mars, il est arrivé en cette ville, de la frontière russe, la nouvelle qu'une insurrection a éclaté dans le gouvernement de Wilna. D'après ces lettres, les révoltés se sont emparés des armes qu'on leur avait déjà enlevées, et qu'on avait déposées à Roznyn. Ils se sont avancés vers Georgenburg, d'où plusieurs habitans se sont enfuis sur le territoire prussien. Dans leur marche sur Georgenburg, il ont repoussé quelques Cosaques envoyés contre eux. Des lettres de Tilsitt annoncent qu'ils se sont montrés dans le district de Tanroggan.

Les nouvelles officielles des victoires des Polonais ont été publiées. En voici quelques extraits:—

"Le commandant en chef ayant appris que le maréchal Diebitsch avait partagé ses forces, et qu'il n'avait laissé qu'un seul corps d'armée pour observer la capitale, prit la résolution de porter une grande partie de ses troupes sur la Vistule. Après avoir envoyé précédemment le général Uminski vers Ostrolenka, pour tenir en échec le corps du général Sacken et les gardes qui s'avançaient, il quitta Varsovie dans la nuit du 30 au 31 mars, et attaqua à Vaver le corps du général Geismar, qui s'était retranché dans des positions très fortes et très avantageuses. Après une lutte de deux heures, ce corps a été débâché et poursuivi sur la route de Minsk. Partout où l'ennemi, renforcé par de nouveaux secours qui lui arrivaient continuellement, voulait profiter des fortes positions que cette route présente très souvent, ses efforts n'ont fait que l'entraîner dans de nouvelles pertes. Enfin, tout le corps du général Rosen, réuni à Deber Wielki, a essayé de nous arrêter. Le combat qui a eu lieu sur ce point s'est terminé par l'entière défaite de l'ennemi, et la prise de toutes ses positions.

Dans ce jour glorieux pour les armes polonaises, l'ennemi a fait une perte considérable en tués, blessés et prisonniers; elle doit s'élever de 5 à 6 mille hommes, autant que l'on en peut juger jusqu'à présent. Parmi les prisonniers se trouvent général Larandowski, plusieurs officiers supérieurs, et beau-

coup de bas-officiers. Nous avons pris deux drapeaux, une quinzaine de canons, dont une partie avec attalage, une quinzaine de caissons remplis de munitions, et plusieurs milliers de fusils. Cette victoire est d'autant plus avantageuse pour les armes polonaises, qu'elle n'a été achetée que par la perte de deux à trois cents hommes, tant tués que blessés; ce qu'il faut attribuer à l'attaque imprévue que nous avons faite; attaque que nous avons soutenue toute la journée avec le plus grand acharnement. Plusieurs bataillons ennemis ont été taillés en pièces sur le champ de bataille; d'autres ont été en entier faits prisonniers.

Ceci a rapport aux combats livrés le 31 Mars. Un officier parti du quartier-général, le 1er Avril, à une heure de l'après-midi, par ordre du commandant en chef, a rapporté au gouvernement national l'avis de nouveaux succès qui ont signalé le dévouement de notre héroïque armée. L'ennemi a fait encore une tentative pour résister à l'attaque vigoureuse de nos troupes, et après un combat acharné, il s'est vu forcé de se retirer. Sa perte est très considérable. Nous avons fait 2,000 prisonniers, parmi lesquels on compte beaucoup d'officiers supérieurs, entr'autres le général d'artillerie Czezerin. Six canons et plusieurs caissons sont restés entre les mains des vainqueurs.

La nouvelle d'une autre victoire remportée le 2 n'était pas confirmée; mais ce qui valait peut-être mieux qu'une victoire, c'était la confirmation d'insurrections étendues dans la Samogitie, la Lithuanie et la Volhynie.

On disait que le comte Plater était à la tête du gouvernement provisoire de la Lithuanie.

L'hon. James STUART et sa famille se sont embarqués à Québec, dans le *Margaret*, pour Liverpool, Samedi dernier.

Il y a lever aujourd'hui à trois heures, à la maison du gouvernement.

*Mariés* : Aux Trois-Rivières, le 11, W. A. GILMOR, écr. à Dlle. H. C. CRESSÉ, tous deux de Nicolet;

A Yamachiche, le 16, Mr. LUC GELINA, à Dlle. Emilie HÉROUX.

A Québec, le 17, Mr. J. O. VALLERAND, Imprimeur, à Dlle. Angèle CHAMBERLAND.

*Décédés* : Aux Eboulemens, le 3, à l'âge de 77 ans, Dame Catherine DELZENE, veuve de feu Pierre De Sales Laterrière, Seigneur du lieu;

A Yamachiche, le 6, à l'âge de 17 ans, Dame Marguerite GODFROY NORMANVILLE, épouse de Mr. Modeste Richer, marchand.

A Vaudreuil, le 19, dans la 76ème année de son âge, Dame veuve J. Dlc. LEFEBVRE, écuyer.

A St. Benoît, le 24, sincèrement regretté de tous ses paroissiens et de tous ceux qui ont eu l'avantage de le connaître, Messire Maurice Joseph FÉLIX, âgé de 57 ans et 6 mois, et depuis plus de 28 ans, Curé de St. Benoît.

**R**ECEMMENT PUBLIÉ, et maintenant à vendre chez l'Auteur, à la Librairie de MM. E. R. FABRE & Cie, un volume de *Poésies Canadiennes*, ayant pour titre :

ÉPITRES, SATIRES, CHANSONS, &c. par M. BIBAUD.

TABLE DES MATIÈRES.

Préface.—Épître Infantine.—Satire I, contre l'Avarice.—Satire II, contre l'Envie.—Satire III, contre la Paresse.—Satire IV, contre l'Ignorance.—Épître I, *Est nobis in rebus*.—Épître II, *Decipimur specie rebus*.—Les Délices de l'Union.—Le Bill de l'Union.—Les Orateurs Canadiens.—Le Vin d'Espagne.—Couplets.—Le Pouvoir des Yeux.—Les Peines de l'Amour.—Le Héros Canadien.—Les Mœurs Acadiennes (Ode ou Chanson sur l'air : *J'ai vu mes tristes journées*).—Les Savans de la Grèce.—Les Grands Chefs.—Dithyrambe sur la mort de Wolfe et de Montcalm.—Le Jour de l'An.—Les Souhais.—L'Union.—La Perspective.—Les Nouveaux Souhais.—L'Hiver du Canada.—Épitaphe de l'An 1826.—La Gazette.—Le Beau Sexe (Sur l'air, *Aussitôt que la lumière ; Que j'aime à voir les hirondelles*, &c.)—Les Rimes en EC.—Le Temps.—Épitaphe du Canadien.—Vers.—La Lotterie.—Enigmes.—Epithalame.—Epigrammes.—Épitaphe générale.—Bons-mots.—Vers Latins.

**M**AISON DE PENSION.—Deux ou trois Messieurs qui désireraient prendre pension chez une famille respectable, et dans une partie centrale, salubre et tranquille de cette ville, pourraient trouver ce qui leur convient, en s'adressant au propriétaire de ce journal.

14 Mai 1821.

Messieurs les abonnés, particulièrement ceux qui n'ont encore ni donné depuis qu'ils reçoivent, ou qui doivent plus d'un semestre, sont priés de vouloir bien payer, au moins à compte, le plutôt possible.

*A Messrs. les Instituteurs, Marchands, Commis et autres.*

**L**E Soussigné a vendre, L'ARITHMETIQUE, proprement et solidement reliée et dem. rel. Aussi, la GÉOGRAPHIE EN MINIATURE, VOYAGE DE FRANÇERE, &c. &c. M. BIBAUD.

N. B. On recevra pour être insérés sur la couverture des Avertissemens ayant rapport aux Sciences, aux Arts, à l'Enseignement, et à la Librairie.

**L**E Soussigné a l'honneur de prévenir qu'il continue d'enseigner la Grammaire Française, la Grammaire Latine, la Géographie, L'Arithmétique, la Géométrie, &c., à sa demeure, Rue St. Charles, Marché Neuf. M. BIBAUD.

Il traduit aussi de l'ANGLAIS en FRANÇAIS, PAMPHLETS, REQUÊTES, AVERTISSEMENS, &c.

**U**NE personne d'un âge mûr, et qui a acquis de l'expérience dans les affaires et le commerce, désirerait trouver de l'emploi, comme Comptable, ou Conducteur de travaux publics.—S'adresser à l'Éditeur. Montréal, 24 Septembre 1830.